

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC373

présenté par

Mme Céline Hervieu, M. Emmanuel Grégoire, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença et Mme Rouaux

ARTICLE 7

Au début de la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« lorsque »

le mot :

« quand ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une amélioration de la précision rédactionnelle du présent article.